



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 18 août 2023

MAIRIE DE MASSOINS
Mairie
06710 MASSOINS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

REAAM

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00245887		Prélevé le : mercredi 09 août 2023 à 13h25
Unité de gestion	2301	REAAM	par : PRELEVEUR CARSO NICOLAS OKONEK
Installation	UDI 001317	MASSOINS VILLAGE	Type visite : D1
Point de surveillance	P 0000001707	RESEAU MASSOINS	
Localisation exacte		FONTAINE PLACE VALA	
Commune		MASSOINS	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : C1 Code SISE de l'analyse : 00245899 Référence laboratoire : LSE2308-14308

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

MINERALISATION

Sulfates


210 mg/L

250,00

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00245887)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général,
le directeur adjoint
de la délégation des Alpes-Maritimes,



Jérôme Raibaut

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).